



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Etaients présents : SCHEFFER Sabine, BESSON Stéphane, PETIOT Dominique, BERRIER Bruno, BAILLY Séverine, LACONDEMINA Aurélien, BIZOUARD Aurélie.

Excusés : FONTAINE Jacqueline (pouvoir à Sabine SCHEFFER), RABUS Angeline (pouvoir à BAILLY Séverine), CHASSY Christiane (pouvoir à BERRIER Bruno), BURDIN Gilles, HURE Virginie, JONDOT Sylvain.

1. Intercommunalité

a. CLECT

Présentation du rapport de la CLECT du 26 juin 2019 définissant les incidences des transferts de compétences au titre de l'année 2019, et fixant le montant des attributions définitives de 2019 à hauteur de 10 974,11 €. Rapport approuvé en séance à l'unanimité.

b. RGPD

Chaque commune est tenue d'instaurer le Règlement général sur la protection des données dans sa collectivité. Aussi, la Communauté de Commune Bresse Louhannaise Intercom' propose au même titre que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire la mutualisation d'un agent recruté à des fins d'accompagnement à la mise en place d'un tel dispositif.

Bresse Louhannaise Intercom' propose la mise à disposition d'un agent pour accompagner la mise en place du RGPD ainsi qu'un autre agent archiviste pour l'aide à la gestion des archives. 40 % de ces agents seraient financés par BLI, 40 % par la commune de Louhans, et 20 % restant aux communes proratisés à leur densité de population.

Le Centre de Gestion propose la mise à disposition d'un agent pour accompagner la mise en place du RGPD pour 200 € par an + 25 € par fichier traité.

L'intercommunalité a une offre plus intéressante, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la mutualisation des deux agents cités ci-dessus.

c. Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Bresse Louhannaise Intercom' souhaite prendre en charge la création d'un CISPD.

La mise en place d'un CISPD permet :

- La concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance sur son territoire,

- L'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique,
- La mise en place d'actions de prévention.

Le Conseil Municipal approuve la création de ce Conseil Intercommunal.

2. Rénovation toiture de l'école et pose de panneaux photovoltaïques : devis

- Devis de réparation de la toiture sur le bâtiment école de Montret : Le Maire précise que la couverture doit être reprise en intégralité, mais seule une partie de la charpente doit être remplacée. Présentation du devis de l'entreprise Serge ROSSIGNOL SAS qui siège à Louhans d'un montant total de 20 053,87 € HT, approuvé.
- Devis pour une solution photovoltaïque en intégration de la toiture de l'école : présentation de plusieurs devis en autoconsommation avec vente du surplus :
 - o Bresse Energie : 20 845,20 € HT avec un générateur 9 kWc auto consommation
 - o Héliophoton : 17 127,60 € HT avec un générateur 9 kWc auto consommation
 - o Héliophoton : 18 234,12 € HT avec un générateur 9 kWc auto consommation + onduleur triphasé de 15 KW. Cet onduleur plus puissant permettra d'envisager une couverture plus large à l'avenir de l'enceinte scolaire par des panneaux photovoltaïques. Ce devis a été retenu en séance.

3. Installation ensemble réfrigéré chez le Traiteur de Montret

Le Maire présente au conseil Municipal, à la demande du Traiteur de Montret et compte tenu de l'ancienneté et de l'état du matériel existant, divers devis pour l'installation d'un nouvel ensemble réfrigéré dans son magasin. Le Conseil municipal accepte que le Maire signe le devis de CPC Froid d'un montant de 16 666,00 € HT.

4. Commission City Stade

Il est rappelé le projet d'installer un City Stade sur la commune avant la fin du mandat. Aussi, il sera nécessaire de lancer un marché à procédure adaptée sur une plateforme de dématérialisation pour choisir un prestataire. Les élus qui souhaitent travailler sur ce projet en commission sont les suivants :

- Sabine SCHEFFER
- Stéphane BESSON
- Bruno BERRIER
- Aurélien LACONDEMINE
- Séverine BAILLY

5. Travaux d'intérêt général

Le Ministère de la Justice a transmis une proposition d'intégration de personnes condamnées à des mesures de travail d'intérêt général (TIG) ou de travail non rémunéré (TNR). Le Conseil Municipal est défavorable à cette idée, compte-tenu du risque lié au fait que les agents techniques ne sont pas formés pour recevoir ce genre de personnes au travail.

6. Lotissement le Vallon – signalisation

Il est exposé que de nombreux usagers de la voie du Lotissement du Vallon circulent trop rapidement. Le Conseil Municipal décide d'instaurer une limitation à 30 km/h à l'ensemble du lotissement. Un panneau de limitation de vitesse sera installé aux abords de ce lotissement.

7. Vente ambulante de fromages de chèvre

Monsieur Alexis BAVEUX a sollicité la commune pour une demande d'emplacement pour son commerce ambulante de vente de fromages de chèvre sur la commune de Montret le samedi matin près des commerces. Le Conseil Municipal accorde ce droit de place pour un montant de 10 € par mois.

8. Questions diverses

a. Rue du Tacot – servitude de passage

Monsieur Jonathan JANDOT, nouveau propriétaire de la parcelle cadastrée AB n°160 située Rue du Tacot, souhaite faire installer deux maisons d'habitation sur ce terrain. Or, ce dernier a constaté que la parcelle AB n°185 qui appartient à la commune, longe la voie devant son terrain et par conséquent l'enclave. Ce dernier nous a donc sollicités pour obtenir une servitude de passage sur notre terrain afin de créer des chemins d'accès pour son projet immobilier. Le Conseil municipal accepte la servitude dans l'immédiat et envisage si besoin céder cette parcelle de terrain, modalités et montant à déterminer – euro symbolique ? Les frais de géomètre ainsi que de notaire incomberont à M. JANDOT pour l'acquisition de cette parcelle.

b. Bresse Louhannaise Intercom – Mise à disposition du groupe scolaire pour accueil de loisirs

La Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a sollicité la commune pour une mise à disposition des locaux de l'école de Montret pour accueillir l'accueil de loisirs intercommunale. Cette mise à disposition durerait seulement le temps des travaux à la salle des fêtes de Simard qui devront ensuite les accueillir. Le Conseil Municipal accepte de mettre les locaux suivants à disposition de BLI :

- Garderie périscolaire
- Hall d'entrée
- Salle de motricité
- Partie maternelle
- Cantine scolaire

Les lieux devront être rendus propres et dans l'état initial de l'entrée des lieux.

c. Cimetière – opération zéro phyto

La région propose des aides financières pour l'opération zéro phyto dans les cimetières communaux. Cette opération consiste en l'engagement écologique de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien du cimetière. La commune souhaite s'engager dans cette démarche pour 2020.

Un appel à des personnes bénévoles sera également lancé pour aider les agents communaux à entretenir le cimetière dans le respect de l'opération zéro phyto.

La partie extension du cimetière communal sera végétalisée pour faciliter cette démarche.

d. Donneurs de sang – Mise à disposition vestiaire Club House

L'association des Donneurs de Sang de Montret a demandé à la commune une mise à disposition d'un vestiaire du Club House au stade du Bordiau à Montret pour entreposer une partie du matériel de

cette association. Cette demande est accordée gracieusement. La commune ne garantira pas l'association contre le vol.

e. Acquisition de l'ensemble immobilier sis 70 Rue du Tacot appartenant à la Société Coopérative Agricole et Viticole de Verdun sur le Doubs

Le Maire expose que la Société Coopérative Agricole et Viticole de Verdun sur le Doubs a accepté l'offre d'achat pour l'acquisition du hangar et de ses terrains situés Rue du Tacot à Montret. Le Conseil Municipal accepte donc d'acquérir l'ensemble immobilier cadastré section AB n°114, 141, 161, et 184 pour une contenance totale de de 3132 m² sis 70 Rue du Tacot à Montret, appartenant à la Société Coopérative Agricole et Viticole de Verdun sur le Doubs, moyennant un montant global de DIX MILLE EUROS (10 000 €) nets vendeur. Les élus autorisent le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Montret en l'étude de Maître Cécile GUIGUE-FREROT, notaire à Ouroux-sur-Saône. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Montret, qui s'y engage expressément.